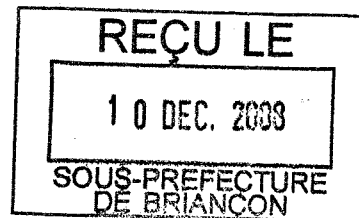




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 novembre 2008

Le 28 novembre 2008 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 novembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 36 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-068
35 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de pouvoir : 1 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de Votes : 36

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – Mme Laurette ROMAN (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Adolorata CAPELLA (représentant Mme Catherine VALDENAIRE) – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean-François PEGUY) – M. Massimo VARDANEGA (représentant Mlle Karine ESCALIER) – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Claude PLEINDOUX (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névalche : M. Bernard LIGER (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC) – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET jusqu'à la délibération n° 2008-069 – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2008-069 à Mme Nicole MATHONNET.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2008-087 DU 28 NOV. 2008

Rapporteur : M. Pierre BOUVIER

REÇU LE

10 DEC. 2008

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

OBJET : Transfert du patrimoine « assainissement » - Commune de Villar d'Arène

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 relatif aux statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais qui exerce entre autres compétences « la collecte, le transport et le traitement des eaux usées »,

Considérant que l'exercice de la compétence ainsi transférée, implique que soient également transférés à la Communauté de Communes du Briançonnais les éléments patrimoniaux nécessaires à l'exercice de cette compétence,

Considérant que cette mise à disposition est le régime de droit commun,

Considérant que conformément au second alinéa de l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition est constatée par un procès verbal contradictoire,

Considérant que jusqu'à la réalisation effective de ce transfert, les impératifs de continuité du service public ont amenés à maintenir à titre transitoire le recours aux services des communes pour les années 2004 et 2005, pour assurer la gestion provisoire courante des équipements d'assainissement,

Considérant la délibération n°48/2008 en date du 14 mai 2008 de la Commune de Villar d'Arène, relative au transfert du patrimoine assainissement de cette dernière en direction de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 28 octobre 2008 et du 18 novembre 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 20 novembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

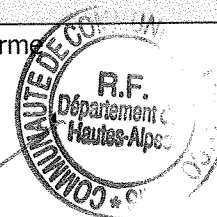
DELIBERE

- Approuve le procès verbal de mise à disposition des biens concernant le transfert de la compétence assainissement de la Commune de Villar d'Arène à la Communauté de Communes du Briançonnais.
- Autorise le Vice-président délégué aux Finances à signer le dit P.V. de transfert de patrimoine.
- Autorise le comptable à passer les écritures comptables d'ordre non budgétaires nécessaires à la prise en charge du transfert du patrimoine « assainissement », dès que la Trésorerie de Monétier les Bains lui aura transmis les informations complémentaires nécessaires à cette prise en charge.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



- 8 DEC. 2008

Date dépôt S.P. :

Date affichage :

15 DEC. 2008